



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DROIT SOCIAL DANS LE SPECTACLE VIVANT

Par **Audrey Boistel, juriste spécialisée en droit des artistes** (droits d'auteur, droit du travail)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires sauront définir les besoins humains d'un projet ou d'une structure, recruter et organiser une équipe. Gérer le personnel (politique salariale, temps de travail, déplacements à l'international, sécurité, formation continue, représentation du personnel, règlement intérieur). Maîtriser le droit du travail et son actualité.

Profils concernés et pré-requis

Administrateur/trice, chargé(e) de production, chef de projet, responsable et représentant du personnel d'une structure subventionnée par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

Programme

Les grands principes du droit du travail

- Les critères d'identification du contrat de travail (distinction avec le bénévolat)
- Les différents types de contrats de travail et leurs particularités : CDI et contrats précaires
- Les principales clauses du contrat de travail : la période d'essai, la clause de non concurrence, la clause d'exclusivité...
- Principes relatifs à la durée du travail

Droit du travail et particularités liées au secteur culturel

- Embauche et secteur culturel
- La présomption de salariat pour les artistes du spectacle.
- Les formalités liées à l'embauche d'intermittents du spectacle
- Les institutions sociales
- Les différentes conventions collectives du secteur culturel

Informations pratiques

La formation se déroulera sur deux jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h). Elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévise à Lille.

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Coût de la formation :

440€ HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :

informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z
